



## **OSISKO CLOTÛRE LE FINANCEMENT SUR LE PROJET AURIFÈRE EAGLE DE VICTORIA GOLD**

**(Montr al, 16 avril 2018)** Redevances Aurif eres Osisko Lt ee (TSX et NYSE : OR) (« Osisko ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a compl et  la transaction de financement pr ec edemment annonc ee de 148 millions de dollars canadiens (le « financement ») avec Victoria Gold Corp (TSX-V : VIT) (« Victoria ») en vertu de laquelle Osisko a acquis de Victoria une redevance de 5 % du rendement net de fonderie (*Net Smelter Return* ou « NSR ») (la « redevance ») pour 98 millions de dollars canadiens (l'« acquisition de la redevance ») sur la propri et  Dublin Gulch (la « propri et  »), qui abrite le projet Eagle Gold (« Eagle » ou le « projet ») situ  au Yukon, au Canada (la « redevance »), et a acquis de Victoria, sur la base d'un placement priv , 100 millions d'actions ordinaires de Victoria   un prix de 0,50 \$ CA par action ordinaire (le « placement priv  »).

Sean Roosen, pr esident du conseil d'administration et chef de la direction d'Osisko, commentant la transaction : « L'ajout de la redevance Eagle renforce notre base d'actifs canadiens et ajoute de la production aurif ere canadienne   court terme au profil de croissance de la Soci et , une production issue d'un projet ayant obtenu toutes les autorisations, pleinement financ  et pr et pour la construction, situ  au Yukon, une juridiction mini ere de premier plan. Nous sommes tr es heureux de nous associer   Victoria afin de d evelopper la prochaine mine canadienne de premier plan et de g en rer d'importants b en fices pour toutes les parties prenantes. »

### **L'acquisition de la redevance**

Dans le cadre de l'acquisition de la redevance, Osisko a acquis une redevance de 5 % NSR sur tous les m etaux et min raux produits par la propri et , qui comprend les gisements Eagle et Olive, jusqu'  ce qu'un total de 97 500 onces d'or affin  aient  t  livr es   Osisko, et une redevance de 3 % NSR par la suite. Le co t d'acquisition de la redevance est d'un montant combin  de 98 millions de dollars canadiens, duquel un premier versement de 49 millions de dollars canadiens a  t  avanc  en date des pr esentes, et un deuxi me versement de 49 millions de dollars canadiens devant  tre effectu  au prorata des pr el vements faits sur les facilit es de cr dit d'Orion relatives   la dette subordonn e.

### **Le placement priv **

Dans le cadre du placement priv , Osisko a acquis 100 millions d'actions ordinaires de Victoria   un prix de 0,50 \$ par action ordinaire.

Imm diatement avant la cl ture du placement priv , Osisko d tenait la propri et  directe, ou le contr le ou une emprise sur 20 427 087 actions ordinaires de Victoria, repr esentant approximativement 4,0 % des actions ordinaires  mises et en circulation de Victoria. Imm diatement apr s la cl ture du placement priv , Osisko d tient la propri et  directe, ou le contr le ou une emprise sur 120 427 087 actions ordinaires, repr esentant approximativement 15,7 % des actions ordinaires  mises et en circulation de Victoria. Tous les titres  mis   Osisko dans le cadre du placement priv  sont assujettis   une p riode de d tention minimale de quatre mois   compter de la date des pr esentes, conform ment   la loi sur les valeurs mobili eres applicable. De plus, en lien avec le financement, Osisko a obtenu le droit de nommer un membre du conseil d'administration de Victoria.

Osisko a fait l'acquisition des actions ordinaires d crites dans ce communiqu  de presse   des fins d'investissement et en conformit  avec les lois sur les valeurs mobili eres applicables. Osisko pourra,

de temps à autres et à tout moment, acquérir des actions supplémentaires et/ou d'autres participations, dette ou autres titres ou instruments (collectivement, les « titres ») de Victoria Gold sur le marché libre ou autrement, et se réserve le droit de disposer d'une partie ou de l'ensemble de ses titres sur le marché libre ou autrement à tout moment et de temps à autres, et d'entreprendre de telles transactions liées aux titres en fonction des conditions du marché, des affaires et opportunités de Victoria, et d'autres facteurs pertinents.

Ce communiqué de presse est émis en conformité avec les dispositions de déclaration aux termes du système d'alerte de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. Une copie de la déclaration selon le système d'alerte qui sera déposée par Osisko en lien avec le placement privé décrit ci-dessus sera disponible sur SEDAR sous le profil de l'émetteur de Victoria. Afin d'obtenir une copie de la déclaration selon le système d'alerte déposée par Osisko, vous pouvez également contacter Vincent Metcalfe, vice-président, relations aux investisseurs d'Osisko au (514) 940-0670. Le siège social de Victoria est situé au 80, Richmond St. West, bureau 303, Toronto, Ontario, M5H 2A4.

Dans le cadre du financement, Victoria a conclu, en date des présentes, des accords définitifs obligatoires avec une société affiliée à Orion Mine Finance (« Orion ») en vertu desquels Orion a accepté de fournir des facilités de crédit à Victoria, et a acquis de Victoria, sur la base d'un placement privé, 150 millions d'actions ordinaires de Victoria à un prix de 0,50 \$ CA par action ordinaire. Victoria a également conclu des accords définitifs avec Les Services Financiers Caterpillar Limitée dans le cadre d'une facilité de financement d'équipement de 50 millions de dollars américains. Tous ces accords ont été conclus dans le cadre d'un financement destiné à la construction totalisant environ 505 millions de dollars canadiens (incluant le financement) qui devrait financer entièrement la mise en valeur du projet jusqu'au début de la production commerciale.

### **La propriété Dublin Gulch et le projet Eagle Gold**

La propriété aurifère Dublin Gulch, détenue en propriété exclusive par Victoria Gold, est située dans le centre du Yukon, au Canada, environ 375 kilomètres au nord de la capitale Whitehorse, et à environ 85 kilomètres du village de Mayo. La propriété est accessible par la route toute l'année et est située à l'intérieur du réseau de distribution électrique d'Énergie Yukon.

La propriété compte une superficie d'environ 555 kilomètres carrés et abrite le gisement Eagle Gold de Victoria. La mine Eagle Gold devrait être la prochaine à être mise en exploitation au Yukon et, avec les gisements Eagle et Olive, devrait compter des réserves prouvées et probables de 2,7 millions d'onces d'or provenant de 123 millions de tonnes de minerai d'une teneur de 0,67 gramme d'or par tonne, tel qu'indiqué dans une étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101. Selon une évaluation des ressources conforme au Règlement 43-101, les gisements Eagle et Olive compteraient 191 millions de tonnes de ressources minérales à teneur moyenne de 0,65 gramme d'or par tonne et contiendraient 4,0 millions d'onces d'or mesurées et indiquées, incluant les réserves prouvées et probables, de même que 24 millions de tonnes de ressources minérales supplémentaires à une teneur moyenne de 0,61 gramme d'or par tonne qui contiendraient 0,5 million d'onces d'or présumées.

### **À propos de Redevances Aurifères Osisko Ltée**

Redevances Aurifères Osisko Ltée est une société de redevances intermédiaire de métaux précieux axée sur les Amériques ayant débuté ses activités en juin 2014. Osisko détient un portefeuille concentré en Amérique du Nord qui se compose de plus de 130 redevances, flux de métaux et conventions d'achat de la production de métaux précieux. Le portefeuille d'Osisko se compose de cinq principaux actifs, y compris une redevance de 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, qui est la plus importante mine aurifère au Canada. Osisko détient également un portefeuille d'investissements

dans des sociétés ouvertes du secteur des ressources, incluant des participations de 15,5 % dans Minière Osisko inc., 12,7 % dans Ressources Falco Ltée et 32,6 % dans Barkerville Gold Mines Ltd.

Le siège social d'Osisko est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2.

### **Énoncés prospectifs**

*Certains énoncés figurant dans ce communiqué peuvent être considérés comme de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables et de la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Tous les énoncés dans ce communiqué qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence à des événements futurs, des faits nouveaux ou des performances qu'Osisko prévoit, y compris les attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, les résultats d'exploitation, les estimations des recettes futures, le besoin de capitaux supplémentaires, l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales, les estimations de production, les coûts de production et les revenus, la demande future et les prix des produits de base, ainsi que les perspectives et occasions d'affaires sont des énoncés prospectifs. En outre, les énoncés (y compris les données figurant dans les tableaux) sur les réserves et les ressources et les onces d'équivalent en or ont des énoncés prospectifs, car ils impliquent l'évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, et rien ne garantit que les estimations seront réalisées. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variations (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire, incluant, mais sans s'y limiter, la performance des actifs d'Osisko, la réalisation des bénéfices escomptés de ses investissements et de l'opération avec Victoria. Bien qu'Osisko soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs se fondent sur des hypothèses raisonnables, ces énoncés comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs et ne garantissent pas les résultats futurs, si bien que les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : la fluctuation des prix des produits de base qui sous-tendent les redevances détenues par Osisko (or et argent); les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain; les changements apportés à la réglementation imposée par les gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes d'octroi des permis et de licences et les politiques fiscales; la réglementation et l'évolution de la conjoncture politique ou économique dans les pays où sont situées les propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre intérêt ou par l'entremise desquelles ils sont détenus; les risques liés aux exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance; l'influence des évolutions macroéconomiques; les occasions d'affaires qui s'offrent à Osisko ou qu'elle poursuit; la disponibilité continue de capital et de financement et les conditions générales économiques, commerciales et du marché; les litiges; les différends concernant les titres, permis ou licences liés à des intérêts sur l'une des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre droit; des difficultés relatives au développement, à l'obtention de permis, à l'infrastructure, à l'exploitation ou aux aspects techniques sur l'une des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre intérêt; des retards ou des conditions climatiques défavorables à l'une des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre intérêt; des différences dans la cadence et l'échéancier de production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production faites par les exploitants des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre droit; les risques et les dangers liés à l'exploration, au développement et à l'exploitation minière sur l'une des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre intérêt, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou imprévues, des affaissements ou des effondrements de terrains, les inondations et les autres catastrophes naturelles ou des troubles civils ou d'autres risques non assurés. Les énoncés prospectifs figurant dans ce communiqué de presse sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant, mais sans s'y limiter : l'exploitation continue des propriétés dans lesquelles Osisko détient une redevance ou un autre intérêt par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures; l'exactitude des énoncés publics et de la divulgation faits par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes; l'absence de changement défavorable important dans le prix des produits de base qui sous-tendent le portefeuille d'actifs; aucun changement défavorable à l'égard d'une propriété importante dans laquelle Osisko détient une redevance, des flux de métaux ou un autre intérêt; l'exactitude de la divulgation publique des attentes relatives au développement de propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production; et l'absence d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent de ceux prévus, estimés ou attendus.*

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter Redevances Aurifères Osisko :**

Vincent Metcalfe  
Vice-président, relations aux investisseurs  
Tél. : 514 940-0670  
[vmetcalfe@osiskogr.com](mailto:vmetcalfe@osiskogr.com)

Joseph de la Plante  
Vice-président, développement corporatif  
Tél. : 514 940-0670  
[idelaplante@osiskogr.com](mailto:idelaplante@osiskogr.com)